



MAIRIE  
42220 COLOMBIER

**Procès verbal**  
**Réunion du Conseil municipal**  
**En séance publique**  
**Du 03 novembre 2017**

**Présents** : Jean-Paul VALLOT – Gérard DEGRAIX – Jean-Luc ROUCHOUZE – Solange CHOVET – André GACHE – René ORIOL- Cyril DUCLOS - Bernadette ORIOL - Françoise LECORNU - Ronan ARROUEZ. **Absents** :. Maryline VANEL

**Ordre du Jour :**

- **Adressage** : Le conseil a délibéré à l'unanimité pour la validation des travaux liés à l'adressage. L'ensemble des anciennes et nouvelles adresses ont été vérifiées et sont transmises aux différents organismes (cadastre, préfecture,...). Les plaques sont en commande et devraient rapidement arriver. Leur pose est à prévoir. Il est toutefois impératif et obligatoire que les numéros soient posés par les propriétaires le plus visiblement possible (de préférence sur la boîte aux lettres ou sur des piliers d'entrée par exemple)

Pour information, une réunion publique sur le THD, dont l'adressage découle, est organisée le 17/11 à 18h00 à Saint Julien Molin Molette.

- **Salle des fêtes** : Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité les prix et conditions de location de la salle des fêtes communale.

Tarifs résidents : (chauffage compris)

→ 300 € pour le week end

→ 200 € pour la journée

→ 110 € la 1/2 journée

Tarifs non-résidents : (chauffage compris)

→ 400 € pour le week end

→ 300 € pour la journée

→ 210 € la 1/2 journée

Caution 500 € dans les 2 cas

## Commune de Colombier

---

Un forfait de 200.00 € par an, correspondant à 10 utilisations de la salle des fêtes (animations mensuelles), sera demandé au Club Loisirs-Amitiés.

Les associations de la commune bénéficient d'une mise à disposition gratuite de la salle pour leur assemblée générale.

### - Délibérations diverses :

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour le renouvellement de son adhésion au SIEL pour la maintenance de l'éclairage public (niveau 2).

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour le renouvellement de la convention Pôle Santé du travail au CDG42 (visites médicales pour l'employé communal).

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour la mise en place et pour le montant du nouveau régime obligatoire indemnitaire de rémunération pour son employé communal. L'indemnité d'exercice de préfecture (IEMP) est remplacée par le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel.

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour l'achat d'une parcelle de terrain sur la piste de Goarnet pour permettre la liaison du hameau des Bernes à la piste de Goarnet. Par ailleurs, il s'agit d'une nécessité absolue compte tenu du passage de la fibre sur cette parcelle (ancien propriétaire : M. MATRAT Jean-Paul) et des enjeux liés à la sécurité en cas d'incendie.

Les indemnités du percepteur ont été diminuées à l'unanimité par vote du conseil municipal de 388 € à 252 € compte tenu des restrictions budgétaires.

### - Achat d'extincteurs et d'équipement de sécurité :

Deux sociétés (SICLI et SPARA) ont été sollicitées pour l'achat de 4 extincteurs pour la salle des fêtes et pour la réalisation de la signalétique sécurité incendie. Il y a lieu de demander des précisions sur les devis présentés avant de prendre une décision.

### - Questions diverses :

Une réunion pour la réalisation du bulletin communal est prévue le 13/11/2017 à 18h00. Les associations sont invitées à fournir un petit article sur leur activité pour 2017.

Date de la prochaine réunion : 08/12/2017 à 20h00